

FICHE TECHNIQUE

DEMI-MASQUE

PROTECTION CONTRE LES GAZ,
VAPEURS & POUSSIÈRES



SÉRIE 8000

Taille



8001 S
8002 M
8003 L

Filtres anti-gaz



8100 A1
8200 ABE1
8900 ABEK1
8500 A2

Filtres à particules



8060 P1 R D
8070 P2 R D
8080 P3 R D

Support de préfiltres à particules



8090



8095

CARACTÉRISTIQUES

Les masques réutilisables de la Série 8000 sont économiques, ils assurent une protection de haute performance et ne nécessitent qu'un faible entretien. Conçus pour accroître le confort de l'utilisateur et améliorer le champ de vision, les masques de la Série 8000 sont légers et faciles d'utilisation. Leurs filtres anti-gaz remplaçables, avec leur soupape inspiratoire incorporée, protègent des gaz et des vapeurs. Leurs filtres à particules remplaçables protègent des poussières, brouillards et fumées. Les masques de la Série 8000 peuvent avoir plusieurs utilisations. Ils peuvent servir contre les gaz, les vapeurs, les gaz et vapeurs avec, en plus, les particules ou juste les particules. Cela dépend de la combinaison des filtres et des supports qui est utilisée. L'amélioration des caractéristiques de colmatage font que les filtres à particules passent le test de colmatage à la poussière de dolomie (D).

MATÉRIAUX

Pièce faciale: Elastomère thermoplastique (TPE)

Harnais et brides: Polyester, caoutchouc naturel

Clip: Polyéthylène

Filtre à particules: Polypropylène

Support de filtres à particules: Polypropylène

Filtres anti-gaz: Charbon actif

Enveloppe de filtres anti-gaz: Polystyrène

Soupape inspiratoire: Caoutchouc naturel, SBR

Soupape expiratoire: Caoutchouc silicone

POIDS

Pièce faciale: **8001:** 100 g **8002:** 101 g **8003:** 101 g

Filtres anti-gaz: **8100:** 130 g **8200:** 136 g **8900:** 186 g

(par paire) **8500:** 170 g

Filtre à particules: **8060:** 12 g **8070:** 15 g **8080:** 34 g

(par paire)

Supports de filtre à particules: **8090:** 52 g **8095:** 78 g

(par paire)

CERTIFICATION

Les masques de la Série 8000 Moldex répondent aux exigences de la norme EN140:1998, EN14387:2004 + A1:2008 et EN 143:2000 + A1: 2006. Les produits ont un marquage CE en conformité avec les exigences du règlement (EU)2016/425. L'organisme notifié IFA (0121) à St. Augustin (Allemagne) est responsable de l'examen de type (Module B) et du suivi de la production du fabricant (Module D). Les produits sont fabriqués dans une usine certifiée ISO 9001.

POLLUANTS GAZ / VAPEURS

TYPE	FPA*	EXEMPLES DE POLLUANTS
A1	50 x VL ou 1000ppm	GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES, point d'ébullition > 65° C (solvants de peintures, adhésifs, pesticides ...)
ABE1	50 x VL ou 1000ppm	GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES (= A1) + GAZ ET VAPEURS INORGANIQUES (= B1) (Chlore, brome, hydrogène sulfuré, chlorure de cyanogène) + GAZ ACIDES (= E1) (acide nitrique, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique)
ABEK1	50 x VL ou 1000ppm	FILTRE COMBINE A1, B1, E1, ET K1 (K1 = AMMONIAC ET SES DERIVES)
A2	50 x VL ou 5000ppm	GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES, point d'ébullition > 65° C (idem A1 mais avec des concentrations plus élevées)

POLLUANTS PARTICULES

TYPE	FPA*	EXEMPLES DE POLLUANTS
P1 R D	4 x VL	POUSSIÈRES, FUMÉES, BROUILLARD DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE / AÉROSOLS Contre les poussières non toxiques, cellulose, charbon, chaux, pollen, sucre
P2 R D	12 x VL	POUSSIÈRES FINES ET TOXIQUES, BROUILLARD DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE / AÉROSOLS, AGENTS BIOLOGIQUES APPARTENANT AUX RISQUES DE GROUPE 2 Idem FFP1 mais avec des concentrations plus élevées, et poussières toxiques, oxyde d'aluminium, bauxite, borax, poussière de brique, ciment, gypse, oxyde de calcium, poussière de béton, granit, chromium, moisissure, poussières de bois tendre, fumée d'oxyde de zinc
P3 R D	48 x VL	POUSSIÈRES DANGEREUSES ET CANCÉROGÈNES, BROUILLARD DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE / AÉROSOLS, AGENTS BIOLOGIQUES APPARTENANT AUX RISQUES DE GROUPE 2 ET 3, SUBSTANCES CMR Idem FFP2 mais avec des concentrations plus élevées, et substance cancérogènes, fibres céramiques, poussières de frein, chromates, poussières et fumées de plomb, cobalt, nickel, poussières de bois durs, micro-organismes, aérosols radioactifs et biochimiques actifs, enzymes, virus

FPA = facteur de protection assigné

* FPA issu de l'annexe C de la norme NF EN 529

VL = VLCT ou VL 8h ou concentration limite admissible

(ppm = parties par million)

R: Les filtres sont réutilisables

FICHE TECHNIQUE

DEMI-MASQUE

PROTECTION CONTRE LES GAZ,
VAPEURS & POUSSIÈRES



ESSAIS

Les masques de la Série 8000 Moldex ont passés les tests des normes EN140:1998, EN14387:2004 et EN143:2000. Ils répondent aux exigences de ces dernières.

Fuite vers l'intérieur de la pièce faciale

Dix sujets d'essai portant des demi-masques réalisent divers exercices sur un tapis roulant. Durant ces exercices, on échantillonne la quantité d'aérosol test qui pénètre vers l'intérieur par la lèvre d'étanchéité et la soupape expiratoire. La fuite vers l'intérieur du contaminant d'essai ne doit pas excéder une valeur de 5 % de l'air inspiré pour 46 des 50 exercices. Et 8 des 10 valeurs moyennes ne doivent pas dépasser 2% de la fuite vers l'intérieur.

Résistance respiratoire

La résistance respiratoire exercée par le filtre anti-gaz ou la combinaison d'un filtre anti-gaz associé à un filtre à particules est testée avec un débit d'air de 30 l/mn et 95 l/mn.

Type et classe de filtre	Résistance maximale en mbar	
	30 l/min	95 l/min
A1,B1,E1,K1,ABEK1	1,0 mbar	4,0 mbar
A1,B1,E1,K1,ABEK1-P1 D	1,6 mbar	6,1 mbar
A1,B1,E1,K1,ABEK1-P2 D	1,7 mbar	6,4 mbar
A1,B1,E1,K1,ABEK1-P3 D	2,2 mbar	8,2 mbar
A2-P1 D	2,0 mbar	7,7 mbar
A2-P2 D	2,1 mbar	8,0 mbar
A2-P3 D	2,6 mbar	9,8 mbar

Inflammabilité

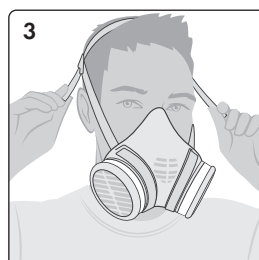
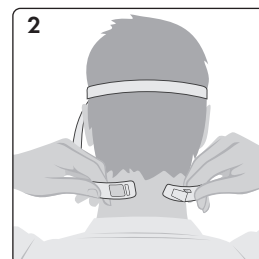
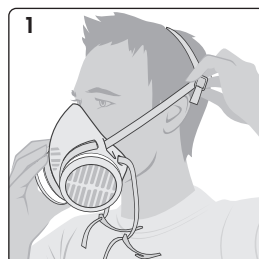
Les pièces faciales sont passées au travers d'une flamme de 800° C (\pm 50°C) à une vitesse de 6 cm/s, elles ne doivent pas continuer de brûler après avoir été retirées de la flamme.

CAPACITÉ DE PROTECTION

La capacité minimale de protection et le temps minimal de claquage des filtres anti-gaz sont testés pour un débit de 30 l/mn.

Type et classe du filtre gaz d'essai	Capacité minimale (g)	Temps minimal de claquage (mn)
A1	Cyclohexane 7,3 g	70 min
B1	Chlore Hydrogen cyanid 1,8 g 0,84 g	20 min 25 min
E1	Dioxyde de soufre 1,6 g	20 min
K1	Ammoniac 1,05 g	50 min
A2	Cyclohexane 18,4 g	35 min

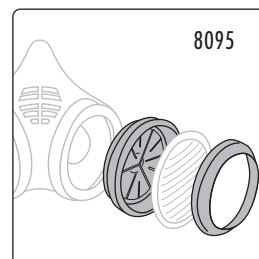
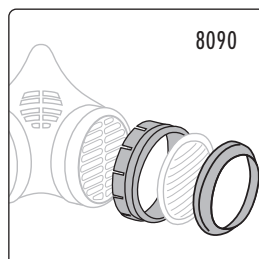
INSTRUCTIONS DE MISE EN PLACE



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ



MISE EN PLACE ET REMPLACEMENT DES PRÉFILTRES À PARTICULES



INFO

Pour toute aide sur la sélection des produits ou pour toute formation, contactez-nous. Nous disposons de différents modules de formation et supports techniques.

MOLDEX/METRIC AG & Co. KG
Espace Aquilon - Bat. A
19A Avenue des Langories
26000 Valence

Tél.: +33(0)4 75 78 58 90
Fax: +33 (0)4 75 78 58 91
sales@fr.moldex-europe.com
www.moldex-europe.com